

Délibération n°2020-14

Relative à l'affectation des résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 1^{er} juin 2020, s'est réuni le 11 juin 2020 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Irène PEUCELLE avec le pouvoir de Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Claire MARAIS-BEUIL.

Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Bernard DEBREU.
Monsieur Joël DUYCK, Monsieur Bruno FICHEUX.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Nicolas LEBAS.

Monsieur Alain BERNARD, Monsieur Éric DURAND, Monsieur Gilles PARGNEAUX, Monsieur Philippe HOLVOOTE.

Secrétaire de séance : Madame Irène PEUCELLE.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R.2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes ;

Vu les budgets primitifs 2020 et leurs reprises anticipées des résultats adoptés ;

Considérant que l'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

- ✓ Le résultat 2019 de la section de fonctionnement, ce résultat étant constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (*recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre*), augmenté du résultat 2018 reporté de la section de fonctionnement (*compte 002*),
- ✓ Le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement,
- ✓ Les éventuels restes à réaliser en investissement ;

Considérant les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillant ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion ;

REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

BUDGET PRINCIPAL (58000)

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	325 765,95
Recettes (b)	440 212,40
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	114 446,45
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	1 471 736,97
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	1 586 183,42

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	1 524,96
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	6 886,20
	Recettes totales (c=a+b)	8 411,16
Dépenses	Dépenses N (d)	37,94
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	37,94
Solde d'exécution (g=c-f)		8 373,22
Restes à réaliser	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Solde (h)	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		0,00

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	1 586 183,42
Besoin de financement de l'investissement	0,00
Solde global de clôture	1 586 183,42

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	
Au compte 1068	0,00
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	1 586 183,42
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recettes)	8 373,22

BUDGET ANNEXE DE LESQUIN (58001)

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	403 644,08
Recettes (b)	559 179,10
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	155 535,02
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	2 576 598,97
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	2 732 133,99

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	347,47
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	706 068,53
	Recettes totales (c=a+b)	706 416,00
Dépenses	Dépenses N (d)	89,90
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	89,90
Solde d'exécution (g=c-f)		706 326,10
<i>Restes à réaliser</i>	<i>Recettes</i>	<i>0,00</i>
	<i>Dépenses</i>	<i>0,00</i>
	Solde (h)	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		0,00

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	2 732 133,99
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>0,00</i>
Solde global de clôture	2 732 133,99

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	
<i>Au compte 1068</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotation complémentaire au compte 1068</i>	<i>0,00</i>
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	2 732 133,99
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recettes)	706 326,10

BUDGET ANNEXE DE MERVILLE (58002)

A la clôture de l'exercice 2019, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	0,00
Recettes (b)	7 570,00
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	7 570,00
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	12 553,73
Résultat de clôture 2019 (e=c+d)	20 123,73

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	0,00
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	164 523,05
	Recettes totales (c=a+b)	164 523,05
Dépenses	Dépenses N (d)	12 000,00
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00
	Dépenses totales (f=d+e)	12 000,00
Solde d'exécution (g=c-f)		152 523,05
Restes à réaliser	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00
	Solde (h)	0,00
Besoin de financement de l'investissement 2019 (i=g+h)		0,00

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2019	
Excédent de fonctionnement	20 123,73
Besoin de financement de l'investissement	0,00
Solde global de clôture	20 123,73

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2020	
Au compte 1068	0,00
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	20 123,73
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (recettes)	152 523,05

DECIDE

d'affecter les résultats pour chaque budget, tels que détaillés ci-dessus.

Votes Pour : Unanimité

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé par : CHRISTOPHE COULON
Date : 16/06/2020
Qualité : PRESIDENT

